

BULLETIN MUNICIPAL N° 36
DECEMBRE 2017



COMMUNE DE SAINT MAGNE DE CASTILLON





**GOUDRONNAGE - GRAVILLONNÉ
OU
ENROBÉ**

BOUIJAUD

RÉALISATION & PRODUCTION

24230 VÉLINES

TÉL. : 05 53 22 49 59



Aquitaine Viti-Services

Travaux et Conseils pour le Vignoble

108, Avenue de l'Europe - 33350 ST MAGNE DE CASTILLON

Tél : 05 57 40 46 64 - Fax : 05 17 47 52 75 - avs33350@orange.fr



www.aquitaine-viti-services.com

LISSAC
OPTICIEN

SARL Optic BD
Rue Victor Hugo
33350 CASTILLON LA BATAILLE
Tel: 05.57.40.50.60
E.mail: lissacopticbd@gmail.com

A partir de février 2018

Ouverture Avenue de l'Europe
33350 Saint Magne de Castillon

ÉDITORIAL DU MAIRE



Bonjour, Monsieur le Maire,

Il y a maintenant quelques mois que nous ne nous sommes pas entretenus des faits importants ou des événements pouvant concerner notre commune.

Aujourd'hui, nous sommes désireux de parler de ceux qui concernent l'avenir de notre commune, de notre territoire, et plus particulièrement de chacun d'entre nous.

La rédaction du bulletin

Le premier point que je voudrais aborder concerne le retour de la semaine scolaire à 4 jours. Beaucoup de déclarations sont faites par les médias, télévision, presse, etc... Qu'en est-il pour notre commune ?

Monsieur le Maire

Le « décret Blanquer » du 27 juin dernier, permet de revenir de nouveau à la semaine de 4 jours, en abrogeant la semaine de 4 jours et demi réinstaurée par la réforme Peillon. Nous l'avons appliquée et bien que je l'ai toujours jugée comme inefficace, couteuse et inégalitaire entre les communes dites riches qui pouvaient proposer de nombreuses activités de qualité et les communes moins bien dotées, comme notre commune le fut, malgré les promesses faites.

Le bilan que nous pouvons faire à ce jour, est tout à fait honorable, tant les agents du groupe scolaire ont été motivés.

La rédaction du bulletin

Vous voulez donc dire que la semaine de 4 jours et demi a eu un coût pour notre commune ?

Monsieur le Maire

Absolument, la commune a dû s'impliquer à hauteur de 64.126€, alors que les subventions d'Etat et les différentes recettes que nous avons perçues se sont élevées à la somme de 53.891€.

C'est une des raisons qui amène la commune à souhaiter revenir, dès la rentrée 2018, à la semaine de 4 jours/semaine, dont l'organisation pourrait engendrer des économies.

La question du financement n'est pas anodine pour notre commune, qui a dû faire face à une baisse massive de ses dotations depuis 5 ans. Bien au-delà de ce problème financier, il y a lieu de prendre en compte, à juste titre, la fatigue des enfants le mercredi, voire de leur énervement le vendredi en fin de journée

La rédaction Bulletin

Donc, à la rentrée de 2018, la semaine scolaire s'organisera sur 4 jours. Pouvez-vous me donner de plus amples précisions sur l'application de ces 4 jours ?

Monsieur le Maire

Le retour à la semaine de 4 jours, ne peut s'effectuer que sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, et après autorisation du Directeur Académique des services de l'Education Nationale.

A ce jour, le Conseil Municipal et le Conseil d'école (comprenant notamment l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves) a émis à l'unanimité, un avis favorable à ce retour, qui s'effectuerait sur 8 demi-journées, pour une durée totale de cours de 24 heures, à raison de 6 heures par jour, les lundis, mardis, jeudis, vendredis:

- De 8h45 à 12h00 le matin
- et de 13h30 à 16h15 l'après midi

Une pause repas de une heure trente étant maintenue.

Le dossier d'agrément va être transmis dans les prochains jours à l'Académie, et dès sa réponse, que nous pensons favorable, nous étudierons, en concertation avec nos partenaires, les activités périscolaires.

La rédaction du bulletin

Une dernière question sur ce sujet: pourquoi cette mise en place n'a-t-elle pas été faite pour la rentrée 2017 ?

Monsieur le Maire

Le « décret Blanquer » étant du 27 juin, il nous était impossible d'aménager ou de quitter la semaine de 4 jours et demi, de déprogrammer du jour au lendemain ce qu'on avait mis en place ; la rentrée scolaire 2017 était préparée et nous avons renouvelé les contrats des intervenants.

La rédaction du bulletin

Autre question d'actualité Monsieur le Maire : la suppression de la taxe d'habitation. Avez-vous des précisions à nous apporter ?

Monsieur le Maire

La suppression de la taxe habitation est confirmée. Mais ces modalités restent encore floues.

Exonérer 80% des ménages semble une bonne chose. Mais la contrepartie, est que cette exonération aboutit à une perte de recettes pour la commune malgré l'affirmation faite que « l'Etat paiera cette taxe à la place des ménages, à l'euro près ».

Sur d'autres postes de recettes, les communes ont été échaudées par des engagements antérieurs sur de strictes compensations financières.

Déjà sur le domaine de la taxe d'habitation et des dégrèvements accordés, le reversement est passé sur les 5 dernières années, de 24.40% à 21.80%

Nous nous posons également la question sur la maîtrise des taux d'imposition: la commune pourra-t-elle toujours voter les taux, sachant que l'Etat ne prendra pas en compte les éventuelles hausses dans sa compensation annuelle ?

ÉDITORIAL DU MAIRE

En somme, les maires qui augmenteront leur taux de taxe d'habitation après la réforme, pour compenser les nouvelles dépenses, devront assumer d'assujettir à nouveau les ménages qui auront été exonérés par l'Etat. Grâce aux nombreuses maisons existantes sur notre commune, la taxe d'habitation représente ce jour 15.53 % des revenus du budget.

La prochaine loi de finances donnera donc le tempo définitif de cette suppression qui va nécessiter des discussions indispensables, avec au cœur du débat la question cruciale de la compensation par l'Etat.

La rédaction du bulletin

Donc, Monsieur le maire, si la commune a moins de revenus, il y aura moins de travaux qui vont se réaliser ?

Monsieur le Maire

Il est certain que le conseil Municipal et moi-même allons réfléchir sur la nature des travaux à réaliser au cours de l'année 2018.

Il n'est pas question pour autant de ne rien faire, et d'abandonner des programmes importants, voir vitaux, pour notre commune.

Plusieurs programmes structurants ou de proximité sont déjà à l'étude.

- des travaux liés à la réfection de la voirie
- des travaux liés à une restructuration du groupe scolaire, afin d'apporter aux enfants scolarisés une meilleure qualité de vie, des travaux qui sont aujourd'hui nécessaires compte tenu du nombre d'enfants scolarisés et des locaux vieillissants ou inadaptés.

A ce jour, je ne peux vous dire quels seront les travaux qui seront retenus.

Il est urgent d'attendre de connaître d'abord nos ressources avant d'engager les dépenses.

Il est important également de connaître les critères d'attributions des subventions que nous pourrions peut être demander, subventions qui abonderont notre budget et dont nous ignorons à ce jour les conditions d'octroi.

Pour financer l'investissement, il faut soit recourir à l'autofinancement, soit à un emprunt qui actuellement bénéficie de taux bas. Ne souhaitant pas particulièrement recourir à l'emprunt, sauf en cas de nécessité et dans des proportions tout à fait absorbables par notre budget, il nous est donc important de connaître notre capital d'autofinancement.

La rédaction du bulletin

Notre commune a connu ces dernières années une progression en habitants, puisque nous sommes aujourd'hui 2062 habitants, et un développement des entreprises lié notamment à la Zone d'Activités Communautaire.

Cette progression va-t-elle s'amplifier ou au contraire se restreindre dans les années à venir ?

Monsieur le Maire

Le conseil Municipal et moi-même allons faire notre possible pour que le développement du territoire, j'entends du « territoire élargi à la Communauté de Communes » s'amplifie. N'oublions pas que le développement actuel va amener la création de nouveaux emplois locaux. Personne n'ignore qu'il s'agit là d'un problème crucial pour nombre de familles.

C'est pourquoi vous comprendrez mon désappointement quand je lis dans la journal « LE RESISTANT » du 2 Novembre dernier, la déclaration de Monsieur le Maire de CASTILLON LA BATAILLE, à savoir « il s'agit de conforter Castillon dans sa centralité et d'arrêter la fuite des habitants et des activités vers Saint Magne de Castillon, pour parler clairement »

Je pense que mon collègue de Castillon la Bataille devrait commencer par chercher les raisons de cette « fuite » et ne pas oublier que les taxes (ancienne taxe professionnelle) dont les entreprises qui s'installent sur la Zone d'Activité de Saint Magne de Castillon sont redevables, sont perçues par la Communauté de Communes de Castillon/Pujols, permettant à cette dernière de verser à la Commune de Castillon la Bataille, des subventions pour des projets réalisés sur son territoire propre.

Je continue de penser que les problèmes de la ville de Castillon la Bataille ne sont pas à imputer à la commune de Saint Magne de Castillon ; mais qu'au contraire, les réussites que nous pourrions avoir sur le territoire de la commune de Saint Magne de Castillon peuvent profiter à la commune de Castillon la Bataille.

La rédaction du bulletin

Monsieur le Maire, une dernière question, sur les contrats aidés.

A l'heure o la relance économique reste fragile, la décision de supprimer les contrats aidés pose question. Notre commune est-elle impactée par cette suppression ?

Monsieur le Maire

A l'heure actuelle, notre commune n'est pas impactée par cette suppression, car nous avons anticipé le problème et pris nos engagements avant que l'Etat ne décide de mettre fin à sa participation financière.

Aujourd'hui trois de nos agents sont en contrat aidé. Ces agents ont été recrutés dans le cadre d'une future restructuration de nos services, du fait de départs à la retraite. Il s'agissait pour nous d'engager des salariés pouvant bénéficier de ce processus d'insertion et pouvant intégrer, si besoin est, le circuit de l'emploi pérenne.

La suppression de ce régime des contrats aidés aura donc peu de portée immédiate sur notre gestion des agents.

Il n'empêche, vraisemblablement que dans un futur avenir on nous demandera de réfléchir sur une diminution du nombre d'agents d'entretien, restauration, espaces verts, accueil ; des agents qui participent pleinement à la vie quotidienne de notre commune.

ÉDITORIAL DU MAIRE

Cette réflexion sera amenée par la mise en place de la mutualisation des services entre collectivités qui est à l'étude au plan national.

L'atout principal que nous avons, c'est que le nombre des agents de notre commune n'est pas excédentaire. Nous entendons bien conserver ce nombre, car ils remplissent tous, parfaitement, les missions qui leur sont confiées.

La rédaction du bulletin

Est-ce que l'on peut dire « que notre commune se porte bien ? ».

Monsieur le Maire

Oui, et pour terminer mes propos, et en réponse à votre question, je voudrais simplement rappeler que nos concitoyens nous ont donné deux missions que le Conseil

Municipal et moi-même avons à cœur de réaliser :

- contribuer au mieux-vivre en apportant à chacune et à chacun, une meilleure qualité de vie ;
- l'essor de notre commune ; essor non seulement nécessaire, mais indispensable, pour lequel nous entendons prendre nos responsabilités.

Nous sommes prêts à affronter l'avenir, avec toujours le même enthousiasme et une passion intacte tant ils sont animés par la volonté de servir nos administrés.

Le Maire,
Jean-Claude DELONGEAS

VŒUX DU MAIRE



Chère Madame, cher Monsieur,

Permettez-moi de vous adresser pour l'année qui vient, mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite, pour vous-même et pour tous ceux qui vous sont chers; vœux que je présenterai aux Saint Magnaises et Saint Magnais, lors d'une manifestation amicale, qui aura lieu le :

Vendredi 19 Janvier 2018, à 19 heures à la Salle Polyvalente.

Espérant vous compter des nôtres, et dans cette attente;

Je vous pris de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués et dévoués.

Le Maire,
Jean-Claude DELONGEAS

DATE A RETENIR



Comme l'an passé, le repas offert par la commune aux Saint Magnaises et Saint Magnais âgés de 65 ans et plus, ou dont le conjoint ou le compagnon a atteint cet âge aura lieu le

samedi 3 Février 2018,

Dans le cas où vous pourriez être des nôtres et que vous n'auriez pas reçu votre invitation le 15 janvier 2018, vous voudrez bien prendre contact avant le 26 Janvier 2018 auprès du secrétariat de la Mairie

(Contact Mairie de Saint Magne de Castillon: 05.57.40.07.54)



Vérandas Avezou

Une entreprise familiale et artisanale à votre écoute depuis 1987

Menuiserie ALU - PVC

Vérandas - Store - Volet roulant - Fermeture

www.avezou-33.fr

Siège social :

SARL AVEZOU - 17, chemin de Cazaux
33350 ST MAGNE DE CASTILLON

ETUDE GRATUITE **05 57 40 01 19 - patrick@avezou.com**



Agence Bouliac :

33270 BOULIAC

06 14 11 46 79
philippe@avezou.com

LES TRAVAUX DE DE LA COMMUNE

TRAVAUX REALISES ET MATERIELS INVESTIS POUR LA COMMUNE DURANT L'ANNEE 2017

A LA VOIRIE ET AUX BATIMENTS	COÛT
Voirie : (poses de coussins berlinois, pose de panneaux de signalisations, création d'un parking place des platanes, réfection chaussée Impasse des Tilleuls, retrait des caniveaux sur la chaussée du Roux, réfection d'une partie des trottoirs sur l'Avenue du Général de Gaulle, point à temps sur diverses voies communales, Aménagement carrefour rue de l'église RD n°130)	85539.78 €
Ancien presbytère : transformation en Maison des associations et aménagement de celle-ci (table, chaise, matériels de rangement)	7085.66 €
Salle Madelaine Faure : motorisation des volets roulants avec alimentation électrique	3541.09 €
Salle associative : Remplacement des fourneaux	3720.00 €
Salle polyvalente : réfection peinture et pose de plinthes en bois	1528.80 €
Mairie : changement des huisseries et du matériel informatique	17298.00 €
Services techniques : achat de débroussailleuse, taille haie, tronçonneuse, tondeuse latérale	4553.80 €
TOTAL :	123 267.13 €

ET AU GROUPE SCOLAIRE	COÛT
Réhabilitation toiture terrasse école maternelle	21321.90 €
Revêtement sol préau vitré élémentaire	14126.40 €
Travaux électrique : cuisine, réserve, installation sirène groupe scolaire, modification positionnement de prise et installation numérique	4772.71 €
Mise au normes des accès pour handicapés	15757.20 €
Pose de rideaux intérieurs et extérieurs	6294.64 €
Goudronnage cour de l'école maternelle	7122.00 €
Ecole Maternelle : banc pour cours, armoires, meubles , tableau triptyque, chaises, imprimante	2697.47 €
Ecole primaire : tableaux numériques, chaises	12519,76 €
Cantine : Armoire chauffante, lave vaisselle	9020.40 €
Buanderie : Sèche linge)	306.00 €
Total	93 938.48 €



Parking Place des Platanes



Rue du Roux



Préau vitré



Cour école Maternelle



Maison des Associations
(Salle)

GROUPE SCOLAIRE ANNEE 2017/2018



A la rentrée de septembre, la structure de notre l'école s'est modifiée, une classe a été ajoutée et nous comptons maintenant 9 classes pour environ 180 élèves.

Les élections des délégués se sont tenues le Jeudi 19 Octobre, selon le niveau de classe, le vote s'est fait à main levée ou à bulletin secret. Pour les plus grands : professions de foi avec des discours et des slogans dignes de grands politiciens, fabrication de cartes d'électeur signées par la directrice, vote avec urne et isolement, pointage sur liste d'émargement et dépouillement. Comme chaque année, les résultats ont fait quelques déçus mais nos nouveaux délégués avaient hâte de participer au premier conseil qui s'est tenu mercredi 22 novembre 2017.

Les différentes classes participent aux projets du REP (réseau d'éducation prioritaire) : sciences, lecture, chorale, arts plastiques, et mènent également des actions internes, les élections des délégués de classes en ont été le début.



PS	Mme Brette + Mme Meynard
MS	Mme Bytnar le Pichon, Mme Keinerknecht + Mme Begot
MS/GS	Mr Bevan + Mme Roux
GS/CP	Mme Casenave
CP	Mme Drihol
CE1	Mme Vigouroux
CE2	Mme Jousseau
CM1	Mme Carrié
CM2	Mme Garbaye

Joyeux Noël
et
Bonne Année
de la part des
enfants et du
personnel de l'école.



Photos des élections des délégués de classes

La Directrice,
Géralde BYTNAR LE PICHON

DEPART A LA RETRAITE

Anne-Marie CHABRIER raccroche son tablier !

Le 22 septembre dernier, notre commune a rendu hommage à Anne-Marie CHABRIER, qui avait été « cantinière » de l'école, pendant 25 ans, et qui a su donner du bonheur gustatif aux enfants de l'école, bien au-delà de tous les textes législatifs ou règlements qui aujourd'hui encadrent tout ce qui se rapporte aux restaurants scolaires.

Monsieur le Maire a tenu à rappeler **«Écoutons nos anciens, écoutons nos grands-mères, écoutons ces femmes qui ont dans le cœur le sens de la cuisine familiale, un sens qui fait la renommée de notre école; fierté qui doit se partager avec l'équipe enseignante; tous, entourent nos enfants et les préparent à la société de demain».**

Anne-Marie CHABRIER a toujours été pour les enfants de notre groupe scolaire, une « seconde maman gâteau », de bon conseil et d'un professionnalisme qui l'honore et qui l'a amené à servir des enfants pendant deux générations.

Monsieur le Maire pour remercier Anne-Marie, lui a remis la médaille de la commune sur laquelle est gravée la maxime suivante: **«La reconnaissance est la mémoire du cœur»** et un ordinateur portable qui lui permettra de rester en contact avec ses anciens collègues et amis.

Il y a des personnes qui, en raison de leur compétence, leur gentillesse ou leur caractère, sont bien difficiles à remplacer; mais voilà, on ne peut les empêcher de partir à la retraite, et de commencer une nouvelle vie où il faut apprendre à « ne rien faire », bien que nous sachions que les retraités ne manquent pas d'activités et que très souvent les « journées sont trop courtes ». Anne-Marie est de ces personnes.

Bonne retraite Anne-Marie !

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CASTILLON-PUJOLS

Au 1^{er} janvier 2017, 8 communes du Brannais (Branne, Cabara, Grézillac, Jugazan, Lugaïnac, Naujan et Postiac, Saint aubin de Branne et Guillac) ont rejoint notre communauté de commune, la population passe de 14658 habitants à 18933.

CETTE ANNÉE 2017 A ÉTÉ RICHE EN MANIFESTATIONS QUI SE SONT ÉTENDUES SUR TOUT LE NOUVEAU TERRITOIRE.

FÊTE DU LIVRE



Elle s'est déroulée sur la période du 10 Mai au 14 Juin 2017, réservée aux enfants de 6 à 12 ans cette année le thème de la manifestation était « Le conte »

Au sein des Ecoles : Anna Maria VENEGAS a mis son talent au service de contes théâtralisés et balades contées.

Les médiathèques : Castillon la Bataille, Gensac, Branne ont accueilli des spectacles de contes et contes musicaux. Les parents étaient conviés à y accompagner les enfants.

Les centres de loisirs : ont participé et ont créé des contes.

QUINZAINE DE LA PETITE ENFANCE

Elle s'est déroulée sur la période du 20 Novembre au 2 Décembre 2017, réservée aux enfants de 0 à 6 ans cette année le thème de la manifestation était « La gourmandise »

Au sein des Ecoles : Claire BENTEJAC a fait fabriquer aux enfants des bonbons géants.

Les médiathèques : Castillon la bataille, Branne, Gensac, Naujan et Postiac ont présenté des spectacles.

Atelier cuisine : De 0 à 3 ans. A la salle des fêtes de St Quentin de Baron, Soirée Parents à la médiathèque de Branne

Pôle Petite Enfance : Spectacle

Après-midi famille : Salle des fêtes de Civrac

Les centres de loisirs ont participé aux manifestations.

La petite cabane a été associée aux travaux du Pôle Petite Enfance.

Ces manifestations organisées par la communauté de Communes permettent des actions pour le développement des enfants et aident les parents à communiquer entre eux, à sortir de l'isolement des petites communes.



CERCEAU
Société de Géomètres Experts

21 Quai du G^{ral} d'Amade - BP 26
33502 LIBOURNE CEDEX
Tél : 05.57.25.22.22
Fax : 05.57.51.42.00
cerceau.sarl@wanadoo.fr

7-9 rue Antoine
33350 CASTILLON LA BATAILLE
Tél : 05.57.40.19.43
Fax : 05.57.40.12.58
cerceau.castillon@wanadoo.fr

Foncier - Topographie - Lotissement - Ingénierie - Maîtrise d'œuvre - Estimation -
Aménagement urbain - Copropriété - Aménagement foncier - Syndic de copropriété

LE FOURNIL DE SAINT-MAGNE

Le Bourg
33350 SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON
Tél. 05 57 40 25 46

*Cuisson au four à bois
Pain au levain naturel*

Nos suggestions :
La Tourte Périgourdine - La Feuille de vigne - Le Cep de vigne
Le Sarment - Viennoiserie - Tarterie

Carrières A.FENELON

Sables - Terre végétale - Graviers
Calcaire - Cailloux - Remblai

Livraisons sur chantier - En vrac ou en Big Bag

12 av. Dordogne passage Tuilière
33350 MOULIETS et VILLEMARTIN
Tél. 05 57 40 31 76 / Fax 05 57 40 18 43
secretariat.fenelon@orange.fr

Etablissements Dumon

Charpente - Couverture - Isolation
Escaliers - Menuiserie
Rénovation patrimoine ancien

11, sous le Bourg
33330 SAINT-ETIENNE-DE-LISSE
Tél. 05 57 40 18 16 - 05 57 40 28 84 - Fax 05 57 40 30 39
E-mail : dumon.sarl@orange.fr

ALSH * ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

SEMAINE DU GOÛT DU 16 AU 20 OCTOBRE

Thème choisi: Autour des régions

Lundi	Mardi
Normandie	Auvergne
Escalope à la Normande Haricots verts Camembert Tarte au pomme normande	Chipolatas merguez Aligot Yaourt au lait de brebis et aux myrtilles

Cette année encore, en début d'année scolaire, il nous a semblé important, comme tous les ans, que vos enfants participent à la semaine du Goût.

Quatre grandes régions ont été mises à l'honneur (La Normandie, L'Auvergne, Le pays Basque, La Provence)



Durant toute la semaine les enfants ont pu s'imprégner des spécificités de chaque région, une table avait été décorée à cette effet. Chaque table devait en fin de repas répondre à un questionnaire sur la région du jour, un bon esprit d'équipe était au rendez-vous en attendant les corrections et la remise de petits présents.



Jeudi	Vendredi
Pays basque	Provence
Jambon de Bayonne beurre Poulet basquaise et riz basmati Petit basque caillé Vanille	Filet de maquereaux sauce escabèche Omelette provençale salade Yaourt Nature sucré Navette de Provence

Nous remercions les cuisinières et animatrices pour le travail supplémentaire que cette semaine du goût leur procure mais qui permet aux enfants de goûter des saveurs différentes et d'aiguiser leurs palais et d'éveiller leurs papilles.

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE (T.A.P)

L'année scolaire 2017/2018, quatrième année de temps d'activité périscolaire et dernière année.

2018/2019 connaîtra de nouveau le passage de la semaine à quatre jours pour le bien-être des enfants, après concertation et vote à l'unanimité des : (conseillers municipaux, des enseignants, des parents d'élèves constituant le conseil d'école)

Durant l'année 2018, vous recevrez un questionnaire pour que la mairie ait une base solide de manière à prévoir pour la rentrée 2018 un périscolaire de 16h45 à 18h30 de qualité. (Revenir aux anciennes institutions si le nombre d'enfants le permet)

Durant l'année scolaire 2017/2018 des projets constructifs ont été programmés par nos animatrices.

Ecole maternelle: «relaxation ludique» (respiration douce, auto massage, respiration énergie, sophrologie ludique, visualisation, méditation de pleine conscience) activités manuelles, lecture, jeux, jeux de plein air.

Ecole élémentaire: Initiation et travaux informatiques, activités manuelles, sports collectifs, jeux de société.

Un bilan a été élaboré sur les travaux de l'année 2016/2017 avec des retours positifs des animatrices. (Participation positive, entraide et partage, bon comportement, pas de soucis dans la gestion des groupes)

CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

	Zone A	Zone A
Prérentrée des enseignants	Vendredi 1er septembre 2017	Vendredi 31 août 2018
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2017	Lundi 3 septembre 2018
Toussaint	Samedi 21 octobre 2017 au Lundi 6 novembre 2017	Samedi 20 octobre 2018 au lundi 5 novembre 2018
Noël	Samedi 23 décembre 2017 au Lundi 8 janvier 2018	Samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019
Hiver	Samedi 10 février 2018 au Lundi 26 février 2018	Samedi 16 février 2019 au lundi 4 mars 2019
Printemps	Samedi 7 avril 2018 au Lundi 23 avril 2018	Samedi 13 avril 2019 au lundi 29 avril 2019
Début des vacances d'été	Samedi 7 juillet 2018	Samedi 6 juillet 2019

- Le départ en vacances à lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

QUELQUES CONTACTS UTILES

Pôle Petite Enfance de St Magne de Castillon

11 Avenue de la Dordogne 33350 Saint Magne de Castillon
Tél : 05.57.41.91.07

Mail: accueil.unique.castillonpujols@orange.fr

Ouvert du lundi au vendredi de: 7h30 à 18h30.

Contact : Nathalie ESCARMENT, Directrice Multi Accueil

Relais Assistantes Maternelles est un lieu à la fois d'accueil, d'échange et de rencontre pour les assistantes maternelles du territoire les personnes désireuse et/ou candidates à l'agrément, ainsi que pour les parents.

Contact : Sandrine SIMEON-COURVOISIER et Céline ALIBERT, Directrices RAM

Accueil Spécial vendanges : En partenariat avec la MSA, la CAF et le conseil Départemental de la Gironde, le Multi Accueil élargit ses horaires pendant la période des vendanges! Du lundi au Vendredi de 6h30 à 18h30. Service accessible aux habitants du territoire et aux travailleurs saisonniers

Modes d'accueils les mercredis et vacances scolaires pour les 3/6 ans et les 6/12 ans

Accueil de Loisirs sans hébergement de Castillon la Bataille,

Tél. 05.57.40.42.79, Directrice Cathy GALVAN

Accueil de Loisirs sans hébergement de Rauzan,

Tél.: 05.57.84.00.64 / 07.86.11.09.38

Pour les plus de 12 ans

Club Ados à Castillon la Bataille, contact Cathy GALVAN,

Tél. : 05.57.40.42.79

Permanences et accès aux droits:

Centre d'information du Droit de la Femme et de la Famille (CIDFF), informations juridiques, service gratuit, confidentiel, ouvert à tous, sans rendez-vous

Permanence le 1er et 3ème lundi de chaque mois de 9 h 00 à 12 h 00 à la Mairie de Castillon la Bataille

L'ARPE (Lieux d'Aide Relation Parent Enfant),

1er et 3ème mercredi du mois, gratuit et ouvert à tous à la Mairie de Castillon la Bataille

Renseignements et rendez-vous au 05.56.94.34.34

Boulevard des potes, accès aux droits pour les personnes étrangères, Permanence 1 fois par mois

Renseignement à ARRPEJ au 05.57.40.15.65

L'Atelier de Recherche de Logement avec la CAF, la MDSI de Sainte Foy la Grande et le Fond Solidarité Logement

Renseignements à ARRPEJ au 05.57.40.15.65

Réseau Santé Social Jeunes

Lieu d'écoute gratuit avec un professionnel en tout anonymat (mal être, angoisses, souffrances...), sur rendez-vous

Public : 14/25 ans - Contact au 06.84.34.61.09

Mission Locale Public : 16/25 ans

Aide à l'insertion sociale et professionnelle

Contact : 05.57.51.71.27

Association Parchemins propose des ateliers pour :

- l'apprentissage de la lecture et l'écriture du français
- La révision et l'approfondissement des savoirs de base
- Le préapprentissage du code de la route

S'adresse aux adultes de plus de 16 ans

Contact au 05.57.40.35.42

mail : association.parchemins@orange.fr

Centre de planification de la MDSI

Suivi de grossesse, prescription contraception, information sur les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST).....

Gratuit et anonyme à Castillon la Bataille le 2ème et 4ème mercredi de chaque mois - Contact au 05.57.41.92.00

Servir l'abeille en Gironde (lutte contre le frelon asiatique)

Contact Mr CHAUGIER de Mérignas, habilité pour la destruction des nids -Tél. 05.57.84.18.84. Gratuit pour tous les Saint Magnais et **gratuité seulement pour les nids de frelons asiatiques.**

Association Intercommunale de Prévention et de Solidarité (A.I.P.S.) Boutique alimentaire, Public concerné : toute personne rencontrant des difficultés passagères ou durables.

Conditions d'accès : constitution du dossier auprès de la mairie.

Port de repas à domicile, Public concerné : personnes retraitées, handicapées ou malades - Prix du repas 7.35 € + 3.82€ pour le repas du soir

Tél. : 05.57.40.26.22 - assoaiaps@orange.fr

Association Intercommunale d'Entraide aux Personnes Agées (A.I.E.P.A.)

Public : personnes âgées de plus de 60 ans, dépendantes ou non, personnes handicapées, personnes ayant besoin d'aide pour les tâches ménagères, bricolage, jardinage.

Contact : 3 Route du Château 33350 PUJOLS SUR DORDOGNE
Tél. 05.57.40.76.70 mail : aipepa-pujols@wanadoo.fr

Cafés Lions Alzheimer organisés par le Lions Club de Castillon et Rives de la Dordogne et l'association « Les Cygnes de Vie »

Objectif : celui ou celle qui consacre son temps et ses forces auprès de son malade peut venir rencontrer et échanger ses problèmes avec d'autres « aidants » et des équipes professionnelles, dans une ambiance chaleureuse.

Contact : 06.12.60.23.98. Mail : cbordot@wanadoo.fr

Accompagnement des demandeurs d'emploi :

Situé au : 14 Chemin de vignes 33350 Saint Magne de Castillon.
Contact : 3949

Accueil : Du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 « Libre » et du Lundi au vendredi de 12h30 à 16h30 « sur rendez-vous » Fermé au public les jeudis après-midi.

Pour accéder à votre espace personnel et faire toutes vos démarches d'inscription, réinscription, recherches d'emploi : www.pole-emploi.fr

Chenil du libournais

S.I.V.U chenil du libournais,

n°1 petit champ 33660 Saint Sauveur de Puynormand

Tel: 05.57.69.69.88 Site d'accueil et de garde.

www.chenildulibournais.net

URGENCE

Police Secours	17
Pompiers	18
SAMU	15
APPEL D'URGENCE EUROPEEN	112
PHARMACIE DE GARDE	3237
SANS ABRI	115
ENFANCE MALTRAITÉE	119
VIOLENCES CONJUGALES	3919
SIDACTION	110
ENFANTS DISPARUS	116000

INFO PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

DEPUIS LE 1ER NOVEMBRE 2017, L'ENREGISTREMENT, LES MODIFICATIONS ET LES DISSOLUTIONS DES PACTES CIVILS DE SOLIDARITÉ S'EFFECTUENT EN MAIRIE ET NON PLUS AU TRIBUNAL. NÉANMOINS, UN PACS CONCLU EN MAIRIE N'EST TOUJOURS PAS L'ÉQUIVALENT D'UN MARIAGE CIVIL. NOUS VOUS PROPOSONS DE FAIRE LE POINT SUR CETTE NOUVEAUTÉ.

1- C'est nouveau

Depuis le 1er novembre 2017, l'enregistrement des PACS incombe à l'**officier de l'état civil de la mairie** et non plus au tribunal d'instance. Les couples qui veulent conclure un Pacs peuvent désormais faire enregistrer leur déclaration conjointe :

- Soit par un notaire.
- Soit à la mairie de leur lieu de résidence.

Les personnes qui résident à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent. De plus, les modifications et les dissolutions des pactes civils de solidarité s'effectuent également en mairie. Désormais, les officiers et agents de l'état civil sont chargés de ces missions, à la place des greffes des tribunaux d'instance. En revanche, la compétence des notaires en matière de PACS reste inchangée. Si vous choisissez de passer devant le notaire la procédure sera payante. Ce dernier se chargera à la fois de rédiger le contrat et de transmettre, une fois votre PACS enregistré, cette information à l'officier d'état civil.

2- Cela témoigne du succès du Pacs

Depuis sa création en **1999**, le pacte civil de solidarité séduit de plus en plus de couples, de sexe différent ou de même sexe. Selon les statistiques de l'Insee, 188.000 Pacs ont été conclus en France en 2015 (contre près de 236.000 mariages).

En ce qui concerne les couples de même sexe :

=> ils ont été environ 7000 à opter pour le PACS en 2015

=> ils ont été presque 8000 à choisir le mariage

L'enregistrement des PACS en mairie devrait encore populariser le recours à ce contrat, en simplifiant la procédure. Ce passage du PACS du tribunal à la mairie vise surtout à soulager les tribunaux. C'est l'une des mesures prévues par la loi dite de "Justice du XXIe siècle", adoptée en 2016.

3- Cela ne protège pas le conjoint en cas de décès

Même si le PACS en mairie ressemble davantage à un mariage civil, cette mesure ne change rien aux droits des pacsés. Notez bien que le pacte civil de solidarité n'apporte pas les mêmes protections que le mariage à ceux qui le signent. Ainsi, ce contrat ne suffit pas à protéger le conjoint survivant en cas de décès. En l'absence de testament, **un partenaire de PACS n'a aucun droit dans la succession**. Au contraire, dans le cadre d'un mariage, une partie de la succession revient de fait au conjoint. Même si le défunt a prévu un testament, le veuf est plus vulnérable s'il est pacsé que marié.

4- Ce n'est pas l'équivalent d'un mariage

Un PACS en mairie n'est donc **pas l'équivalent d'un mariage** et cela est également vrai en cas de rupture du contrat. La dissolution d'un PACS ne se déroule pas de la même manière qu'un divorce. En effet, le pacte civil de solidarité **peut être librement rompu**, alors qu'un mariage ne peut l'être qu'avec l'accord d'un juge ou d'un notaire. La fin du PACS est actée **par une simple lettre recommandée**, avec effet immédiat.

VIE ASSOCIATIVE

PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS

Association des Parents d'élèves (A.P.E)

Sandrine LANAO

Tél : 06.75.12.14.55

Les Crampons du Vignoble

Cyprien COSTE

Tél. : 06.22.72.14.54

A.G.V. (Association de Gymnastique Volontaire)

Virginie VERGER

Tél : 06.30.24.00.05

La Fontaine Secrète

Henri DE DIETRICH

Tél : 05.57.40.24.43

Amitié et Loisirs

Annie BARTHOME

Tél : 05.57.40.16.24

Les Joyeux Godillots

Jean Pierre FAVORY

Tél. : 06.99.21.62.29

Anciens Combattants

Christian GODARD

Tél : 05.57.48.08.03

Mémoires et Traditions

Claude BERCION

Tél : 05.57.40.20.66

Aux Petits Bonheurs

André BLANCHARD

Tél. : 05.57.48.39.96
. : 06.47.53.73.05

Micro Net St Magne

Denis FERRAND

Tél : 06.17.33.39.23

L'Avventura

Joëlle VARLIETTE

Tél: 06.61.76.28.86

Pierres et Patrimoine

Pierrette SALAUD

Tél : 05.57.40.17.76

Bridge Club

Françoise PALLARO

Tél : 05.57.40.00.07

Société de Chasse de St Magne

Charles FAURE

Tél : 05.57.40.04.32

Cyclo Club St Magnais

Joël DUSSUTOUR

Tél : 06.16.19.74.20

U.S.C (Union Sportive Castillonnaise)

Jean-Marc CONCHOU

Yves ROULEAU

Tél : 05.57.40.15.15

VIE ASSOCIATIVE

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E)

L'association des parents d'élèves, de type loi 1901, est une association ouverte à tous les parents d'élèves de l'école qui a pour but de créer un lien entre les enseignants, les enfants et les parents en dehors des "obligations scolaires" et d'apporter un soutien financier aux activités scolaires, de créer des instants de convivialité et festifs pour tous, toujours en collaboration avec l'équipe enseignante et la participation des parents.

L'association est constituée de parents d'élèves bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour organiser des manifestations et des ventes destinées à subventionner différents projets d'école (spectacles, sorties scolaires, matériels...).

Le nouveau bureau élu lors de l'assemblée générale du 15 novembre se compose de Sandrine LANA O (Présidente), Elodie DUCHARTRE (Vice-Présidente), Sandy LATRILLE (Secrétaire), Kevin COLLONAZ (Vice-Secrétaire), Sabrina TUAILLON (Trésorière). Sans oublier les membres actifs.



Voici les différentes dates des manifestations 2018 de l'APE

- 10 mars : Loto. Salle polyvalente.
- 7 avril : Chasse aux Œufs. Ecole.
- 29 septembre : Assemblée générale avec spectacle pour enfants et apéritif offerts. Salle polyvalente.
- 3 novembre : Bourse aux jouets et aux vêtements. Salle Polyvalente.

Nous tenons à vous rappeler que tous les parents sont les bienvenus ainsi que toute l'aide et les idées que vous pourriez apporter. Chacun s'investit selon ses disponibilités... Enfin, nous souhaitons adresser nos sincères remerciements à la Mairie qui met les locaux à notre disposition.



Les membres de l'association

UNION SPORTIVE CASTILLONNAISE RUGBY (U.S.C.R)

Connaissez-vous L'UNION SPORTIVE CASTILLON RUGBY ?

C'est votre club de rugby local, un club particulièrement actif et dynamique, entièrement basé sur le bénévolat et qui défend avec conviction les valeurs profondes du Rugby : Respect, Coopération, Partage, Amitié, etc... et qui évolue pour ses matches et entraînements sur les deux terrains de la commune de Saint Magne de Castillon (Stade Mirambeau et le Stade Municipal).

Le club comptabilise, à ce jour, plus de 310 licenciés actifs pour cette nouvelle saison 2017/2018, sans compter les nombreux bénévoles qui œuvrent à tous les niveaux pour son bon fonctionnement.

Ses licenciés se répartissent en :

244 joueurs, 32 entraîneurs, 32 dirigeants, 3 arbitres

Toutes les sections, des moins de 8 aux plus de 18 ans sont représentées dans le club, avec actuellement, 101 licenciés à l'école de Rugby, 52 en Cadets- Juniors et 79 Seniors.

Très prochainement, le club élargira le groupe en intégrant une section de moins de 6 ans.

A noter l'arrivée de nombreuses jeunes filles à l'école de Rugby qui augure à plus ou moins longue échéance de la création d'une section féminine.

Tout ce beau monde évolue grâce à l'investissement d'un bureau dirigeant largement renouvelé cette saison, sous la houlette des deux nouveaux co-présidents Jean-Marc CONCHOU et Yves ROULEAU.

Ce club est bien vivant grâce à beaucoup de bonnes volontés, à tous les niveaux et entend bien le rester.

Contact :

US CASTILLON RUGBY

34 avenue du Stade

33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON

Secrétariat : Martine BOUTIN

Heures d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

9h à 12h et 14h à 16h 30

Tél : 05 57 40 15 15

Email : usrugbycastillon@orange.fr



Les Co-Présidents,
Jean-Marc CONCHOU et
Yves ROULEAU



VIE ASSOCIATIVE

LES CRAMpons DU VIGNOBLES

« Les Crampons du Vignoble » est une association de rugby loisirs à 5.

Le rugby loisirs à 5, se joue à 5 contre 5 sur la moitié du terrain, c'est un rugby sans contact, uniquement du toucher à deux mains et ouvert à toutes personnes de 18 à 90 ans aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Un entraînement a lieu tous les jeudis soir de 19h30 à 21h sur le terrain de rugby de Saint Magne de Castillon à côté de l'école primaire.

Cette année nous sommes inscrits dans un championnat avec 7 tournois qui se dérouleront le mercredi soir (environ toutes les 6 semaines) sur la région bordelaise. A la fin de ces tournois un classement final est fait par catégorie (+18 ans, + 35 ans, mixte et féminines) et les 4 premiers participent aux phases finales du championnat de France.

Durant la saison nous participons à plusieurs tournois amicaux dans les alentours. C'est avant tout un moyen de faire du sport, noué des contacts dans un esprit familial.



Venez découvrir notre association et faire un essai un jeudi soir, sans engagement.

Vous pouvez nous contacter au numéros suivants:
06.22.72.14.54 Cyprien COSTE
ou au 06.25.19.42.72 Thomas FLOURET

Le président,
Cyprien COSTE



ASSOCIATION PIERRES ET PATRIMOINES

Pour l'exercice 2017, notre association a organisé deux manifestations :

- Un loto qui a bénéficié d'une forte participation dont nous vous remercions
- Un concert organisé au sein de notre église avec les musiciens de l'HARMONIE CASTILLONNAISE renforcée d'une partie de L'ASSOCIATION MUSICALES BERGERACOISE

Petit à Petit, le bouche à oreille faisant son chemin, cette manifestation voit croître ses participants.

Ce concert voyant le jour en période estivale à la fin de ce dernier, nous invitons les participants à prendre le verre de l'amitié et partager avec les musiciens.

Ces manifestations nous permettent chaque année, d'entreprendre la restauration du petit patrimoine où l'acquisition de matériels nouveaux utiles à notre église.

Notre association est pauvre en bénévoles, si vous voulez venir nous rejoindre et nous apporter votre aide, n'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire au numéro suivant : 05.57.40.17.76

La Présidente,
Pierrette SALAUD

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C)



Cette Année encore l'ensemble des corps constitués s'est réuni lors de la cérémonie du 11 novembre 2017 au pied du monument au mort de la commune où plusieurs gerbes ont été déposées



A la suite des discours officiels et du recueillement à la mémoire de ceux qui ont donné leurs vies pour la France, la mairie a invité l'ensemble des participants à se réunir à la salle polyvalente afin de partager un verre autour d'un vin d'honneur.

Nous avons le regret de vous annoncer la disparition de trois de nos adhérents au cours de l'année 2017.

- Monsieur SALAUD Bernard (Président d'Honneur et ancien combattant d'Algérie)
- Monsieur ESTEVE Jean
- Madame RIEUBLANC Huguette

Le président, Christian GODARD

VIE ASSOCIATIVE

LES JOYEUX GODILLOTS

Créée en 2010, la dynamique association, LES JOYEUX GODILLOTS de Saint Magne de Castillon, a pour but de proposer des randonnées pédestres de loisir en Gironde et Dordogne.

Soucieux du respect de la nature et de l'environnement, vous serez accueillis dans un esprit de convivialité pour partir en randonnée à la découverte du riche patrimoine local.

Les activités suivantes encadrées par des animateurs sont proposées tout au long de l'année :

- * Marche à la demi-journée, le mardi matin et le samedi après midi
- * Randonnées à la journée sur des sites plus éloignés, patrimoine et dégustations
- * Sortie de fin d'année sur trois jours
- * Une fois par an une randonnée de 5 jours sur un site naturel exceptionnel.
- * Deux jeudis matin par mois marche nordique sous la direction d'un coach du comité départemental du sport en milieu rural.

Vous trouverez sur notre nouveau site internet (ci-dessous) toutes les informations utiles concernant notre association ainsi que sur l'actualité de nos activités : <http://lesjoyeuxgodillots33.jimdo.com/>

N'hésitez pas à contacter le président, Monsieur FAVORY Jean-Pierre ou le secrétaire, Monsieur DUMONT Jean-Pierre pour tous renseignements complémentaires. (Coordonnée page 12 du Bulletin Municipal « Rubrique Assos »)

Le Président,
Jean-Pierre FAVORY.



L'AVVENTURA

Le dîner barbecue du 27 Juillet fut un franc succès dans une ambiance amicale.

L'association a repris ses activités par son assemblée générale qui a réuni une cinquantaine de personnes, le 28 septembre.

Les cours de langue italienne reprennent le lundi 9 et le jeudi 12 octobre à la maison des associations (ancien presbytère).

La prochaine réunion de l'association aura lieu le 30 novembre.

Pour tous renseignements, s'adresser à la présidente Joëlle VARLIETTE: 0661762886 ou par mail: varliette.tav@orange.fr

La Présidente, Joëlle VARLIETTE



BRIDGE CLUB SAINT MAGNE

Dans ce village de Saint Magne de Castillon, on aime jouer aux cartes, en particulier au bridge. Le club de bridge fondé en 1998 par messieurs GENESTE et PICCININ attire des joueurs qui viennent non seulement de notre village mais aussi de Montpon-Monesterol, de Libourne, Ste Foy la grande, Bergerac. Ce loisir permet de passer de bons moments de convivialité tous les lundis soir et mercredis après-midi, sans oublier le grand tournoi mensuel du club le troisième samedi de chaque mois. Que vous soyez retraité ou non, le bridge est aussi un excellent moyen de vous maintenir en forme sur le plan intellectuel. Joueur expérimenté, vous pourrez rencontrer des joueurs de bon niveau. Joueur débutant, nous vous apprendrons à enchérir et à jouer la carte. Si vous avez envie de découvrir ce loisir et apprécier la bonne ambiance de ce club, venez très simplement assister à un tournoi. Nous pouvons vous donner plus de détails sur la vie de ce club en me joignant au : 0682438826 ou par mail : francoise@pallaro.fr

La présidente,
Françoise PALLARO



L'ASSOCIATION DE DE GYMNASIQUE VOLONTAIRE



Venez nous rejoindre à la salle associative :

- le mardi de 19h15 à 20h15
- le jeudi de 19h30 à 20h30

Quelque soit votre âge, vous serez tous les bienvenus pour des cours variés (fitness, steps, haltères ...) et toujours dans la bonne humeur !

Tel : 06.30.24.00.05

Mail : virginie.verger024@orange.fr

La Présidente,
Virginie VERGER

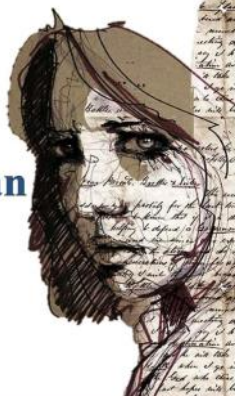
VIE ASSOCIATIVE

LA FONTAINE SECRETE

L'AUBIER

roman

**Michel
Suffran**



Nous choisissons pour ce numéro du Bulletin de présenter notre toute dernière parution (mai 2017).

Il s'agit de la réédition revue et corrigée d'un ouvrage épuisé. Le héros, un jeune homme complexé, introverti et solitaire, découvre par hasard des documents anciens qui l'attirent sans raison évidente et dont il prend possession. Mais très vite ce sont plutôt cette vieille carte de la ville et le contenu de ce portefeuille usé qui prennent possession de lui, à tel point qu'il part avec une étrange passion à la recherche de l'histoire d'une petite juive de la guerre. De cette enquête, il ressort changé, mûri, apte au bonheur. Son émotion est si forte qu'il parvient à recréer ce qu'elle a vécu en le réactualisant, si bien que les chapitres du livre alternent entre les deux époques.

On ne présente plus Michel Suffran : auteur de plus de 70 ouvrages publiés, il a reçu le Grand Prix Littéraire de la ville de Bordeaux et le Prix ARDUA 2016 pour l'ensemble de son œuvre.

En outre, cette année fut riche pour nous en événements littéraires. Citons parmi d'autres l'Escale du livre de Bordeaux, des présentations d'ouvrages à Libourne, La Roche-Chalais, Saint-Médard de Guzières...

N'hésitez pas à nous contacter concernant nos ouvrages au 05.57.40.24.43 ou par mail: lafontaine-secrete@laposte.net

L'Aubier, un roman de Michel Suffran

La présidente,
Geneviève DE DIETRICH

LE CYCLO CLUB

Le Cyclo Club Saint Magnais a connu une belle activité tout au long de cette année 2017.

Point culminant, le BORDEAUX-SETE au mois de juin en quatre étapes, avec un passage au col de l'Espinouse à 1124m lors de la première étape. Une belle aventure, rude et très ensoleillée. Chacun a pu pédaler à son rythme et en toute bonne camaraderie.

La Cyclo du critérium a connu encore cette année un très beau succès.

Pour ceux qui songeraient à venir nous rejoindre et pour tous renseignements, nous vous invitons à nous contacter.

Confirmé comme débutant nous aurons toujours une place pour vous accueillir.



Les membres de l'association

AMITIE ET LOISIRS



Les membres de l'association

Parmi les nombreuses activités de l'association «Amitié et Loisirs», (belote, scrabble, pétanque, peinture sur porcelaine, loto mensuel avec goûter) il en est une qui perdure depuis de nombreuses années, il s'agit de la marche.

Sous la houlette de Serge, Arlette, Eliette, le mardi matin et le vendredi après-midi les marcheurs découvrent les chemins de randonnées des alentours.

Une permanence est tenue tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h00 à la salle Madeleine FAURE, 2 Avenue des Girondins à Saint Magne de Castillon.

N'hésitez pas à nous contacter afin de bénéficier de renseignements supplémentaires au : 05.57.40.00.87

INFORMATIONS PRATIQUES

Union Syndicats Traitement des Ordures Ménagères (USTOM)

Précisions :

La Redevance Incitative (RI) est obligatoire pour tous les résidents ou exploitants d'une propriété sur le territoire de l'USTOM au même titre que l'était la taxe sur les ordures ménagères prélevée avec les taxes d'habitation.

Toutes modifications de situation familiale doit être signalée en Mairie; (nouvel arrivant, déménagement, demande de remplacement de bac, attribution de sacs prépayés, changement ou modification d'activité professionnelle à domicile...etc...); qui transmet la demande à l'USTOM.

DEPOTS D'ORDURES SAUVAGES

Après avoir constaté à plusieurs reprises le dépôt d'ordures de tout type sur divers sites communaux tels que le devant des conteneurs à verre, les fossés, les trottoirs, l'entrée du cimetière..., la mairie rappelle qu'un arrêté a été pris le **18 Octobre 2016**. Cet arrêté interdit les dépôts de déchets de quelque nature qu'ils soient, notamment les ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats... Ils sont interdits sur l'ensemble de la commune, en dehors des containers et espaces règlementés à cet effet.

Toute infraction constatée sera sanctionnée.

- Abandon de déchets ou de matériaux en un lieu public ou privé: Contravention de 2ième classe (art R632-1 du code pénal) jusqu'à 150€ de contravention.
- Dépôt sur la voie publique de matériaux qui gênent le passage: Contravention de 5ieme classe (art R644-2 du code pénal) jusqu'à 750€ de contravention.
- Contravention susvisées mais commises à l'aide d'un véhicule: Contravention de 5ieme classe (art R635-8 du code pénal) jusqu'à 1500€ la contravention (3000€ en cas de récidive pour une personne physique, 30000€ en cas de récidive pour une personne morale)

Nous vous rappelons également que toutes remorques tractées doivent être bâchées afin d'éviter la perte de détritrus sur la voie publique.

Rappel :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental interdit le brûlage des ordures ménagères et des déchets verts.

L'apport des végétaux à la déchetterie est obligatoire.

www.ustom33.org

Déchetterie SAINT MAGNE DE CASTILLON: 05.57.40.44.26



ENTRETIEN

Chaque propriétaire est tenu d'entretenir son terrain et de couper les branches, arbustes, arbres, haies végétales bordant sa propriété notamment pour la végétation qui borde les trottoirs ou les lieux publics et qui gêne la visibilité, passage, ou l'accès aux différents réseaux .

VIGIPIRATE



Dans le cadre du plan VIGIPIRATE, des consignes de vigilance et des mesures de sécurité sont à respecter, notamment lors de l'organisation de grands rassemblements et de la conduite à tenir aux abords des bâtiments publics dont les groupes scolaires.

Le plan VIGIPIRATE fait partie intégrante d'un dispositif. qui couvre l'ensemble des activités liées à la sécurité nationale.

CANICULE

Recensement des personnes à risque isolées :

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004.626 du 30 Juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées et des articles R 121-2 à R 121—12 du code de l'action sociale et des familles, il a été institué sur notre commune un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées vivant à domicile, qui en font la demande, dont la finalité exclusive est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Ce registre est à la disposition pour toutes les personnes concernées qui en font la demande, ainsi que les intervenants sociaux et services d'accompagnements.



INFORMATIONS PRATIQUES

FRELONS ASIATIQUES

Le frelon asiatique introduit accidentellement en France il y a une douzaine d'années dans des conteneurs en provenance de Chine entraîne des dégâts importants sur la biodiversité locale. Ce féroce prédateur d'abeilles sévit aujourd'hui sur quasiment tout le territoire national,

Non seulement sa piqûre est dangereuse pour l'homme, mais c'est aussi une calamité pour les apiculteurs, déjà confrontés au phénomène de mortalité des ruches, mais aussi pour les jardiniers et les agriculteurs qui ont besoin des abeilles pour assurer la pollinisation de leurs cultures, en particulier des arbres fruitiers.

Vous trouverez ci-dessous un schéma explicatif afin de réaliser des pièges à frelon. **IL FAUT POSER LES PIÈGES DÈS LA MI FEVRIER JUSQU'A FIN MAI** afin de capturer les femelles fondatrices qui circulent pendant cette période pour reconstruire de nouveaux nids. Passée cette période, vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes...). Il vaudra donc mieux retirer vos pièges. Si un particulier découvre un nid il ne doit pas essayer de le retirer seul.



Au fond de cette bouteille, versez :

Un verre de bière brune de préférence,
Un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles),
Un trait de sirop de cassis ou framboise
Recharger le piège de cet appât tous les 15 jours environ.

Il est indispensable de contacter Mr CHAUGIER de l'association Servir l'Abeille en Gironde, habilité pour la destruction des nids.
Tél : 05.57.84.18.84 (intervention gratuite pour tout St Magnais grâce à une adhésion de la commune à cette association).

BRUITS DE VOISINAGE

Il est important dans une petite communauté de respecter ses voisins et de promouvoir certaines règles de bienséance.

C'est donc pour cela que suivant l'arrêté préfectoral du 22 Avril 2016 relatif aux bruits de voisinage (Article 5) : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être exécutés que :

Les jours ouvrables :

De 8H30 à 12H30 et de 14H30 à 19H30

Les samedis :

De 9H00 à 12H30 et de
15H00 à 19H00

Les dimanches et jours fériés :

De 10H00 à 12H00



Des dérogations individuelles ou collectives peuvent être accordées par le Maire, ou le Préfet, lors de circonstances particulières telles que les manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

DIVAGATION DES ANIMAUX

Dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique, le 4 Juin 2012, il a été pris l'arrêté suivant :

Article 1 : Il est interdit de laisser divaguer les animaux sauvages apprivoisés, isolés ou en groupes sur les voies publiques de la commune. L'action de divaguer sera constituée dès l'instant qu'un ou des animaux se seront échappés de l'enclos où ils étaient censés rester, sous la surveillance de leur responsable légal.

Article 2 : toute divagation sur la voie publique d'un animal, après constatation de l'autorité municipale ou de la Gendarmerie, sera sanctionnée en application de l'article R412-44 du code de la route.



Permis B / Conduite accompagnée / Conduite supervisée **AUTO-ÉCOLE**

1, Rue des Bruyères
33 350 Saint Magne de Castillon
09 87 17 90 60
06 83 21 23 83

PASS' Liberté

La liberté de conduite

Formation à la Sécurité Routière
Théorie et Pratique

Permis B
Eco Conduite
Formation au Code de la Route

Casti
médic

Technicien de santé
agréé
la vitrine médicale

vous équiper pour tout vivre

05 57 40 12 12

AVRIL
TRANSPORTS

Transports Régionaux - Nationaux - Locations

- Traction
- Distribution-Collecte
- Messagerie
- Environnement
- Logistique et stockage*

De 1 à 44 t, le transport à vos Mesures **TRANSPORTS AVRIL .FR**

Tel. 05 57 40 17 31
Fax. 05 57 40 28 06
33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON
contact@transportsavril.fr

NOUVEAU*
PRÉVEZ PROCHAINEMENT DE NOS NOUVELLES POSSIBILITÉS DE STOCKAGE. CONTACTEZ-NOUS



Imprimerie
ROUX

Zone Artisanale
11 rue de Rhode
33350 Saint Magne de Castillon

05 57 40 29 42
improux@wanadoo.fr
8h30 / 12h30 - 15/19h
Du lundi au vendredi

7j/7 **POMPES FUNÈRES FUNÉRARIUM** 24h/24
Alain LEYDET
Le sérieux à votre écoute

33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON

10 Rue Pétion
ZA. Mézières Sud
(face caserne des pompiers)

Tél. 05 57 49 66 64
Fax : 05 57 49 60 55 - pfallainleydet@orange.fr

CASTI PRIX

DÉCO / LITERIE / CUISINE / SALLE DE BAINS / RANGEMENTS / CADEAUX / ANIMAUX

6 rue de la Rhode
33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON **05.57.40.47.20**

Ouvert du lundi au samedi
de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h

Au Jardin de la Rivière

Alberti Luc

Vente à la ferme
&
Livraison à domicile

05 53 58 50 32 - 06 81 39 64 58

Visitez notre site
www.au-jardin-de-la-riviere.com

Ce bulletin a pu être réalisé grâce à la participation financière des annonceurs voulant apporter leur contribution à l'essor de notre commune. Avec les remerciements de la rédaction.

Bulletin Municipal de SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON
Directeur de la publication : Jean-Claude DELONGEAS
Conception, Rédaction : Frédéric VIANDON, Geneviève CHANTEGREL, Joëlle VARLIETTE, Sophie CHANTEGREL, Myriam MANO, Chantal MARCHIVE, Cécile BRU
Mairie de SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON :
Téléphone 05.57.40.07.54 - Télécopie 05.57.40.40.73
Mail : saintmagnedecastillon@orange.fr
Impression : couverture et pages intérieures :
IMPRIMERIE ROUX – 11 Rue de la Rhode 33350 Saint Magne de Castillon
SIRET: 441 247 244 00029—APE: 18 12 Z
Dépôt légal : Décembre 2017 – ISSN : N°1622-9622 du 04/10/2000

La Fontaine de Manon

RESTAURANT

57, RUE VICTOR HUGO
33350 CASTILLON LA BATAILLE
TEL. 05 57 40 24 48

Cuisine de Saveurs
Cadre Raffiné
Solutions personnalisées
pour groupes
Plats à emporter



> Plants de légumes
> Plantes à massif

Gérard ORTOLAN

"Tranchard"

33350 ST MAGNE DE CASTILLON

05 57 40 39 03

Gilberto
7, avenue de l'Europe 33350-St Magne de Castillon
Pizza
Tél. 05 57 41 40 55

RENAULT MINUTE
L'ENTRETIEN SANS RENDEZ-VOUS
Entretien et réparations toutes marques

Véhicules neufs & occasions
Reprises
Financements

Eric Pinon - AGENT RENAULT
SAINT MAGNE AUTOMOBILES
2 rue Petion - ZA Mezieres Sud (derrière CC Leclerc)
33350 Saint-Magne-De-Castillon
Tel : 05 57 40 29 50 Fax : 05 57 40 24 39

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 14h à 18h30, le samedi de 8h30 à 12h

Castillon Côtes de Bordeaux

CHATEAU BLANZAC
22 Route de Coutras - 33350 St MAGNE DE CASTILLON
Tél : 06 85 54 16 04 / 06 75 52 52 60

" ENVIRONNEMENT & ASSAINISSEMENTS AUTONOMES D'AQUITAINE "

Sarl E.S.A.

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Bernard BRACHET

TERRASSEMENTS - VOIRIES
SYSTEMES D'ASSAINISSEMENTS
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
MAÇONNERIES

53 Ter, avenue de l'Europe
Route de Libourne
33350 Saint Magne de Castillon
RCS 49778644200028

TEL/FAX : 05 57 48 49 25
Mobile : 06 87 04 40 95
aquitaine.ae@wanadoo.fr

SARL
NÉGOCE MATÉRIAUX

**TOUT FAIRE
MATÉRIAUX**
GAGNEZ EN SAVOIR-FAIRE

Tél. : 05 57 46 16 35 - Fax : 09 71 70 64 37

23, chemin de la Sablière - 33350 ST MAGNE DE CASTILLON

ETR

Entreprise
de
TRAVAUX ROUTIERS

Terrassements, Travaux Publics, Particuliers,
Revêtements Bitumineux

11 rue des Lorrains - Zone Artisanale de la Nauve - 24100 CREYSSE
Tél : 05.53.23.22.13 - Fax : 05.53.23.22.16
E-mail : contact@etr24.fr - Site : www.etr24.fr

**CONTROLE AUTO
CASTILLONNAIS**

NORISKO
AUTO

S033VO71

CENTRE DE CONTROLE
TECHNIQUE AUTOMOBILE

14 bis, av. de l'Europe
33350
ST-MAGNE DE CASTILLON
Tél. 05 57 40 34 97

**CLOS MAISIÈRES
CASTILLON**
CÔTES DE BORDEAUX

SCEA CLOS MAISIÈRES
Mireille LAVIALE
49 Avenue de l'Europe
33350 SAINT MAGNE
DE CASTILLON
Tel: 05 57 40 15 77
05 57 40 36 21
Fax: 05 57 40 15 77

E. LECLERC



SAINT MAGNE DE CASTILLON

OUVERT
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 20H



Route de Libourne 33350
SAINT MAGNE DE CASTILLON
Tel. 05 57 56 42 42 - Fax. 05 57 40 39 89

OUVERT le dimanche de 9 h 00 à 12 h 30



Ets LAVANDIER

Électricité - Plomberie Sanitaires - Chauffage
Energies nouvelles - Climatisation - Eclairage public - Antenne TV

50 rue Victor Hugo
33350 CASTILLON LA BATAILLE

Tel : 05 57 56 03 66 Fax : 05 57 40 36 76
E.mail : sarl.lavandier@aliceadsl.fr

www.lavandier.pro

AGENCE GROUPAMA CASTILLON

3, rue des Chênes
(à proximité du Centre Leclerc)
33350 SAINT-MAGNE-DE-CASTILLON
Tél. 05 57 40 03 05 - Fax 05 57 40 16 39

Retrouvez-nous sur groupama.fr

N°Vert 0 800 250 250

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Groupama

Toujours là pour moi.

Groupama Centre Atlantique - 2 avenue de Limoges CS 60 001 79 044 Niort Cedex 9 - Entreprise régie par le Code des assurances



Gauthier

CASTILLON

Une équipe de professionnels à votre service

05 57 40 12 27



BANTON LAURET

**SARL PRESTATION VITI VINICOLES
CONSEILS ET GESTION DE PROPRIÉTÉS
TOUS TRAVAUX VITI-VINICOLES**

BANTON LAURET

BP 80-33330 Saint Emilion
Tél: 05.57.55.38.00—FAX: 05.57.55.38.01
Courriel : contact@banton-lauret.com
Site: www.banton-lauret.com